



## Décision n° 2019-7802 portant délégation de signature

Le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,

- vu l'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 12 janvier 2015 nommant M. Martin Gutton directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à compter du 15 février 2015,
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, Titre I, notamment les articles R 213-40 à R 213-44,
- vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, titres I et III,
- vu le code de la commande publique,
- vu l'instruction codificatrice n° M91 relative à la réglementation financière et comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif,
- vu la note d'organisation et de management de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne n°2018-102 en date du 4 octobre 2018 portant adoption du 11<sup>e</sup> programme d'intervention,
- vu la charte de déontologie annexée au règlement intérieur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

*Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services,*

**Décide :**

### **ARTICLE 1**

**De déléguer sa signature à :**

- Monsieur Jean-Pierre MORVAN, directeur de la délégation Allier-Loire Amont
- Monsieur Jean PLACINES, directeur de la délégation Armorique
- Monsieur M. Nicolas-Gérard CAMPHUIS, directeur de la délégation Centre-Loire
- Monsieur Olivier RAYNARD, directeur de la délégation Poitou-Limousin
- Madame Bernadette DORET, directrice de la délégation Maine-Loire-Océan,

aux fins de signer les conventions de partenariat départemental adoptées par le Conseil d'administration lors de la séance plénière du 27 juin 2019.

### **ARTICLE 2**

La présente délégation de signature est applicable à compter du 6 septembre 2019.

Orléans, le 3 septembre 2019,

Le directeur général

Martin Gutton